

# CONVENTION

Entre

L'ONG FORMAD ENVIRONNEMENT et L'ONG ASSOCIATION  
POUR LA RECHERCHE ET LA PROMOTION EN PISCICULTURE INTEGRÉE (AR2PI)  
Dans le cadre Du projet : **Promotion de la pisciculture dans le Nord du Bénin**  
Financé par l'Agence de Micro Projet (AMP France)

Pays : Bénin

Date : Mars 2016

La présente Convention est établie entre l'association FORMAD Environnement, 7 rue du Languedoc, 34830 Jacou France, (Téléphone: +33 4 67 59 18 91), l'Institution coordonnatrice du projet « **Promotion de la pisciculture dans le Nord du Bénin** » d'une durée de 24 mois, représentée par TOSTAIN Serge, Coordinateur,

Et

L'association pour la Recherche et la Promotion en Pisciculture Intégrée-ONG basée à Parakou, BP : 783 Parakou Bénin, enregistrée au Ministère de l'Intérieur sous le N°2014/074 PDBA/SG/SAG/DASCCS du 20 octobre 2014 dénommée ci-après l'Institution d'Exécution du Projet, représentée par Mahamadou ZIME, Président du Conseil d'Administration.

Considérant que, L'association Formad environnement est une association de solidarité internationale qui intervient auprès des populations défavorisées dans les pays en développement, plus particulièrement au Bénin et à Madagascar.

Ses objectifs sont l'appui direct à la formation, au développement et à la défense de l'environnement pour lutter contre la pauvreté et la malnutrition, améliorer l'accès à l'eau et à l'hygiène.

Et considérant que, L'association pour la Recherche et la Promotion en Pisciculture Intégrée (AR2PI) est une organisation non gouvernementale qui a pour mission : la sensibilisation, la formation et la recherche au développement et qui vise :

- la promotion de l'agriculture durable centrée sur une stratégie participative ;
- la formation des jeunes et des femmes ;
- la recherche au développement communautaire ;
- et l'aménagement puis la gestion d'écosystèmes aquatiques.

**Article I :** La présente Convention a l'objectif de faciliter une relation à long terme entre FORMAD Environnement et l'Association pour la Recherche et la Promotion en Pisciculture Intégrée (AR2PI) pour faciliter une collaboration fondée sur des intérêts similaires et complémentaires, des capacités et la recherche de l'effort conjuguée afin d'améliorer le bien-être des populations rurales du Bénin.

**Article II :** L'ONG Association pour la Recherche et la Promotion en Pisciculture Intégrée s'engage à désigner dans son personnel un responsable de suivi-évaluation (Chargé de Projet) qui aura à charge, la coordination des activités de l'ONG, la supervision des techniciens et la

rédaction des rapports trimestriels sur les activités liées au projet financé principalement par l'Agence de Micro Projets (quatre rapports par an).

**Article III :** En vue d'atteindre les objectifs du projet Promotion de la pisciculture dans le Nord du Bénin par l'accompagnement et développement de la pisciculture au Nord Bénin, les parties s'engagent à :

- Collaborer et travailler ensemble dans la réalisation et le suivi du projet ;
- Mener les activités spécifiques (AS) identifiées, élaborées et mises en œuvre le cas échéant avec la participation d'autres partenaires dont :

*Activité Spécifique AS 1 :*

La formation de pisciculteurs pilotes (4) dont des femmes (2) dans des villages du Nord Bénin aux techniques de production artificielle d'alevins de poissons-chats avec la fourniture de l'équipement nécessaire dont des mini-écloseries domestiques ;

*Activité Spécifique AS 2 :*

L'édition et la vulgarisation d'un manuel pratique comportant l'itinéraire technique de production des alevins de poissons-chats et d'un manuel sur l'itinéraire technique de production de poissons-chats marchands ;

*Activité spécifique AS 3 :*

La diffusion des techniques de production d'aliments locaux pour poissons auprès des pisciculteurs pilotes pour la production d'alevins de poissons-chats (zooplancton, asticot, etc.)

*Activité spécifique AS4 :*

L'identification et l'accompagnement des groupements de pisciculteurs pouvant prendre en main certaines activités comme la production de poisson-chats frais marchands et leur commercialisation pour arriver à ce que 90% des pisciculteurs cibles du projet les produisent et les commercialisent.

**Article IV :** Formad environnement mettra à disposition de l'association pour la Recherche et la Promotion en Pisciculture Intégrée (AR2PI) les moyens prédéfinis par le projet qui se chargera de l'échéancier de paiement, la reddition des comptes et les exigences administratives demandées par le bailleur.

**Article V :** FORMAD Environnement et l'association pour la Recherche et la Promotion en Pisciculture Intégrée reconnaissent l'importance de la propriété intellectuelle (PI) en tant que composante de l'agenda de la recherche et du développement agricole mais aucune information ou invention produite dans le cadre de cette coopération ne sera protégée par aucune forme de mécanisme de droit de propriété intellectuelle par aucun collaborateur.

**Article VI :** Toutes les notifications et communications prévues dans le cadre de la présente convention devront être effectuées par écrit en français et devront être déposées aux sièges des parties ou par courrier recommandé ou par courrier électronique. Les avis ou communications doivent être envoyées aux adresses respectives suivantes :

<p><b>Association Formad environnement</b>  Monsieur Serge TOSTAIN, Président  Adresse : 7 rue du Languedoc, 34830 Jacou (France)  Tél: +33 4 67 59 18 91 / +33 6 43 86 18 86  Courriels : <a href="mailto:formad_env@yahoo.fr">formad_env@yahoo.fr</a>  <a href="mailto:serge_tostain2004@yahoo.fr">serge_tostain2004@yahoo.fr</a></p>	<p><b>Association pour la Recherche et la Promotion en Pisciculture Intégrée (AR2PI ONG)</b>  Dr Mohamed Nasser BACO, Secrétaire Général  Adresse : Quartier Ganou Gourou, BP 783, Parakou, Bénin, Tél : 95042244/ 97385090 ;  Courriels : <a href="mailto:ar2piong@yahoo.fr">ar2piong@yahoo.fr</a> / <a href="mailto:nasserbaco@yahoo.fr">nasserbaco@yahoo.fr</a> / <a href="mailto:goudaibrachi@yahoo.fr">goudaibrachi@yahoo.fr</a></p>
---	---

**Article VII**

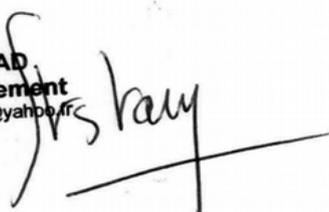
**Amendement, durée et résiliation :**

Le présent protocole d'entente restera en vigueur à partir de la date de sa signature jusqu'en 2018, date de clôture du projet sauf résiliation de la part d'une quelconque des parties ou du bailleur.

Formad environnement se réserve le droit de résilier à tout moment le présent contrat en cas d'insuffisance de résultats ou de non-respect des clauses du présent contrat de la part de l'ONG.

En foi de quoi, les Parties soussignées, agissant par leurs représentants dûment autorisés ont signé le présent accord,

**Formad environnement**

**FORMAD Environnement**  
formad\_env@yahoo.fr  


Monsieur Serge TOSTAIN, Coordinateur du Projet,

**Date : 29 mars 2016**

**ONG Association pour la Recherche et la Promotion en Pisciculture Intégrée**


Monsieur Mahamadou ZIME, Président du Conseil d'Administration

**Date: 29 mars 2016**